

# **Mode de qualification**

au championnat du monde FMBB Mondioring

Schweizerischer Klub Belgischer Schäferhunden (SKBS)

Club Suisse du Chien de Berger Belge (CSCBB)



Convenu par le comité central du CSCBB

Wilchingen, 31.05.2018

Président central du CSCBB Heinz  
Müller

Responsable des sports CSCBB Peter  
Reding

# Sommaire

---

1. Généralités
2. Qualification
3. Épreuves à l'étranger
4. Entraînement de l'équipe
5. Capitaine de l'équipe
6. Dispositions finales

## **Abréviations :**

CSCBB	Club Suisse du Chien de Berger Belge
FMBB	Fédération Mondiale du Berger Belge
CTUS	Commission Technique pour chiens d'Utilité et de Sport
SCS	Société Cynologique Suisse
FCI	Fédération Cynologique Internationale
GL	Groupes Locaux
CCh	Conducteur de Chien
Cat.	Catégorie
CM	Championnat du Monde
CS	Championnat Suisse
Ment	Mention de travail

## 1. Généralités

- Le conducteur de chien doit être membre du CSCBB et peut être qualifié pour le CM avec maximum un (1) chien par Cat.
- Les chiens doivent disposer d'un livret de travail rouge. Le CCh doit avoir son domicile ordinaire en Suisse ou au Lichtenstein.
- La qualification se fait par trois épreuves de qualification déterminées par le CSCBB. L'une de ces 3 épreuves d'élimination est en même temps le championnat suisse du CSCBB.
- Afin de pouvoir participer au CS-CSCBB, cette équipe (conducteur de chien et chien) doit avoir réussi au moins une fois une épreuve de la Cat. 3 avec Ment. Ces résultats doivent être soumis au responsable du ressort Mondioring du CSCBB (avant le délai d'inscription au CS-CSCBB) au moment de l'inscription au CS-CSCBB.
- Les participants au CM FMBB de la Cat. 3 sont automatiquement qualifiés pour le CS CSCBB.

## 2. Qualification catégorie 3

- Le CSCBB détermine 3 épreuves de qualification dont l'une est le CS CSCBB. Les 2 meilleurs résultats obtenus avec Ment. comptent pour la qualification. La participation à toutes les épreuves de qualification est obligatoire. C'est ainsi qu'on obtient un résultat à biffer.
- L'équipe du CM comprend maximum 6 chiens, plus l'éventuel champion du monde (Cat. 3) du dernier CM.

### **2.1 Qualification catégories 1 & 2 (sous réserve que des participants de ces Cat. soient encore acceptés)**

- Pour la qualification au CM FMBB (Grand Prix) des catégories 1 et 2, les mêmes conditions que pour la Cat. 3 s'appliquent.
- Pour une participation au CS CSCBB, aucun résultat de qualification n'est nécessaire. Il est possible d'y participer directement.
- Les places libres de la Cat. 3 peuvent être prises par des participants des Cat. 2 et 1. (Aucune participation aux coûts par le CSCBB)

### **2.2 Conditions**

- Les concours de qualification doivent avoir lieu pendant la période d'un mois après le CM de l'année précédente à la fin février de l'année du CM. Les épreuves de qualifications doivent être espacées d'au moins un mois.
- Au moins deux juges brevetés par la CTUS ou par des organisations nationales étrangères officielles doivent être engagés.
- Cette règle s'applique également aux Hommes d'Attaque.
- Les résultats obtenus lors des 3 épreuves de qualification y c. le CS CSCBB sont évalués (1 résultat biffé).
- La participation aux 3 épreuves de qualification (y c. le CS CSCBB) est obligatoire. Si pour des raisons de santé du chien, une participation n'est pas possible, une attestation d'un vétérinaire devra être présentée.
- Les 5 meilleurs des épreuves de qualification de la Cat. 3 sont qualifiés pour le CM, le 6e de la qualification est la 1ère réserve et peut être nommé par le CC.
- Le champion du monde (Cat. 3) a sa place garantie pour l'année suivante (il/elle est nommé/e en plus).

- Un conducteur de chien ne peut participer ou prendre le départ dans la même catégorie qu'avec un seul chien. Un conducteur de chien peut toutefois conduire un chien dans chaque catégorie 1,2,3 s'il se qualifie.
- En cas d'égalité des points de deux ou de plusieurs participants aux qualifications, le meilleur résultat individuel au CS CSCBB selon les points compte en premier, puis le nombre de points le plus élevé au Travail de Défense.
- La nomination et la confirmation définitive est faite par le CSCBB selon les directives en vigueur.

### **3. Épreuves à l'étranger**

- Les épreuves à l'étranger comptent comme qualification au championnat suisse du CSCBB.

### **4. Entraînement de l'équipe**

- Le capitaine de l'équipe organise avant le CM au moins un entraînement pour l'équipe qualifiée. La participation à l'entraînement est obligatoire.

### **5. Capitaine de l'équipe**

- Un capitaine de l'équipe Mondioring assure la coordination entre l'équipe Mondioring et le chef de la délégation suisse déterminé par le CSCBB. S'il n'y a pas de volontaire, il est aussi possible de désigner le capitaine de l'équipe RCI.
- Chaque membre de l'équipe Mondioring accepte de suivre les instructions du capitaine de l'équipe Mondioring et du chef de la délégation suisse.

### **6. Dispositions finales**

- En cas de situations exceptionnelles, le CC du CSCBB statue définitivement.
- Le CM FMBB et la section Mondioring du CSCBB doivent être gérés de manière autonome. Les décisions d'autres associations à part la FMBB ont aucune influence sur le règlement du CSCBB et les directives de la section Mondioring du CSCBB.

## Diagramme

